

GUIDELINES FOR THE TRADE		
	COTE D'IVOIRE PROGRAMME D'INSPECTION ET VERIFICATION DE LA CONFORMITE AVANT EMBARQUEMENT	
<i>Cette fiche de données a été établie spécifiquement en ce qui concerne les exportations vers la Cote d'Ivoire</i>		
Date émission : 31/01/2018		Dernière modification : 28/02/2018

1. EVALUATION DE LA CONFORMITE DES PRODUITS	
NOM DU PROGRAMME	Programme de Vérification de la Conformité
PROGRAMME MANDATE PAR	Ministère du Commerce de l'Artisanat et de la Promotion des PME (MCAPPME)
DATE DE MISE EN OEUVRE	16/04/2018 (date d'expédition)
OBJECTIF DU PROGRAMME	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la qualité des produits ainsi que la santé, la sécurité et la protection de l'environnement des consommateurs Ivoiriens. Protéger le public contre les produits non conformes aux normes (de mauvaise qualité) qui peuvent mettre en danger la santé publique, la sécurité et l'environnement. Protéger les fabricants locaux contre la concurrence déloyale des produits importés qui ne répondent pas aux normes locales
PRESTATAIRES	SGS et d'autres Sociétés d'inspection.
CHAMP D'APPLICATION DU PROGRAMME	S'assurer que tous les produits importés couverts par une norme sont conformes aux normes Nationale, Régionales, Internationales approuvées et aux règlements techniques de la Côte d'Ivoire.
PROCESSUS DE VERIFICATION	<p>Exportateur soumet à SGS les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Demande de Certification (indiquant le point d'entrée en Côte d'Ivoire) Facture PROFORMA Certification Système de Management de la Qualité Documents de conformité (rapport d'essais, certificats de qualité, rapports d'analyse, etc...) Facture Finale. <p>Pour obtenir la preuve que toutes les exigences sont remplies, en matière de normes ou règlements techniques applicables, les produits doivent être soumis à une ou combinaison du processus de vérification suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Inspection physique Essais en Laboratoire : laboratoires acceptés sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Laboratoires SGS accrédités ISO/IEC 17025 ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Laboratoires tiers accrédités ISO/IEC 17025 conformément aux lignes directrices d'ILAC ; - Laboratoire du fabricant se conformant aux exigences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le laboratoire est détenteur d'un Système de Management de la Qualité reconnu comme ISO9001 ...etc. ➤ Le laboratoire a fourni à SGS la liste de tous ses équipements et la preuve des derniers enregistrements d'étalonnage • Audit d'usine • Vérification documentaire <p>Une fois le processus de vérification terminé et les résultats satisfaisants, l'exportateur devra présenter la facture finale pour l'émission du Certificat de Conformité (CdC)</p> <p>Pour les expéditions aériennes, courriers express et des pays limitrophes, le CdC peut être émis sur base de la facture PROFORMA</p> <p>Note : Si le processus est initié par l'importateur par le biais de la Demande de Certification, SGS bureau de liaison en Côte d'Ivoire devra transmettre tous les documents soumis à l'affilié correspondant dans les pays de provenance afin qu'elle contacte et coordonne l'intervention avec le vendeur et réclamer les documents manquants</p>
<p>METHODE D'EVALUATION</p>	<p>Trois méthodes sont proposées aux exportateurs afin de démontrer la conformité de leurs produits et obtenir un certificat de conformité (CdC)</p> <ul style="list-style-type: none"> • ROUTE A : applicable à tous les produits, les produits sensibles et à tous les Vendeurs • ROUTE B : Recommandé pour les exportateurs fréquents avec des produits homogènes • ROUTE C : Pour des produits certifiés
<p>LABORATOIRES ACCREDITES</p>	<ul style="list-style-type: none"> a. Les Laboratoires SGS accrédités ISO 17025 b. Les Laboratoires accrédités pour des produits spécifiques. c. Les Laboratoires tiers (y compris ceux des prestataires de service IVCP) accrédités et approuvés par l'Autorité nationale d'accréditation du pays d'importation. d. Laboratoire du fabricant satisfait aux exigences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Le fabricant a mis en place un SMQ ISO9001... etc ; • Le fabricant fournit à SGS, une liste de tous ses équipements de laboratoire et les évidences du dernier relevé d'étalonnage. L'équipement suffit pour effectuer ce test requis dans la norme du produit.
<p>CERTIFICAT DE CONFORMITE (CdC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un Certificat de Conformité (CdC) est le document émis pour démontrer la conformité de l'expédition aux normes approuvées. • Ce document est requis pour le dédouanement. <p>Les marchandises arrivant en Côte d'Ivoire sans CdC correspondant ne seront pas autorisées à entrer dans le pays</p>

	<p>et ne pourront pas être dédouanées et seront frappées d'une pénalité de 50% de la valeur CAF.</p> <p>Il est de la responsabilité du vendeur de s'assurer que les expéditions vers la Côte d'Ivoire ont fait l'objet de la procédure d'inspection et de vérification de la conformité et que la décision de certification a été confirmée par SGS.</p>
RAPPORT DE NON CONFORMITE (NCR)	<p>Si les rapports des activités de vérification telles que les essais, ou les inspections présentent des divergences par rapport aux exigences de la norme, l'exportateur en sera informé et aura suffisamment le temps pour apporter les corrections nécessaires ; si ces corrections ne sont pas faites, un « Rapport de Non-conformité » sera émis. Cela implique que les marchandises ne sont pas autorisées à être expédiées en Côte d'Ivoire.</p>
EXIGENCES DE DUREE DE CONSERVATION	<p>Toutes les importations avec une durée de vie limitée devront avoir une durée de conservation d'au moins cinquante pour cent (50%) à la date de débarquement prévue en Côte d'Ivoire. Les produits doivent avoir donc une durée de conservation de 50% à l'arrivée en Côte d'Ivoire.</p>
FEES	<p>Les frais sont payables à l'avance par l'exportateur. Les frais sont nets de toutes taxes et seront payables à la réception de la demande de certification (RFC).</p> <p>Les frais sont payables indépendamment du fait qu'après l'évaluation des marchandises, l'exportateur ou l'importateur ne fournit pas les renseignements ou documents nécessaires à la délivrance finale du CdC, ou pour toute autre raison, procède à l'expédition des marchandises.</p> <p>NB : La structure des frais est détaillée dans la section 3.</p>

2. LISTE DES PRODUITS NON SOUMIS AU PROGRAMME

Les Produits listés ci-dessous sont exclus du programme d'Inspection et de vérification de la conformité et ne nécessitent pas un certificat de conformité CdC :

- L'or et les autres métaux précieux
- Les pierres précieuses
- Les explosifs, armes, munitions et autres matériels de guerre destinés aux Forces Armées Nationales et aux Force de l'Ordre
- Les animaux vivants
- Les poissons, légumes et fruits frais
- Les plantes et produits de la floriculture
- Les films cinématographiques impressionnés et développés
- Les journaux et périodiques courants, timbres postes ou fiscaux, papiers timbres, billets de banque, carnet de chèques, passeports
- Les effets personnels et objets domestiques usagés
- Les véhicules usagés
- Les colis postaux
- Le pétrole brut ou partiellement raffiné
- Les échantillons commerciaux
- Les fournitures aux missions diplomatiques et consulaires, ou aux organismes internationaux, importées pour leurs propres besoins
- Les biens et matériels d'équipements d'importation destinés aux opérations pétrolières et minières
- Les importations liées aux régimes francs
- Les produits du cru ou de l'artisanat traditionnel d'origine communautaire

Note : Cette liste de produits peut être modifiée par le Ministère en charge du Commerce si nécessaire

3. STRUCTURE DES HONORAIRES

Route A	<ul style="list-style-type: none"> Frais Ad Valorem de 0.45% de la valeur FOB des marchandises importées Frais Minimum par expédition XOF 100000 (152.45 Euros ; Cent Cinquante-deux Euros et Quarante-cinq centimes) Frais Maximum par expédition : N/A
Route B	<ul style="list-style-type: none"> Frais Ad Valorem de 0.40% de la valeur FOB des marchandises importées Frais Minimum par expédition XOF 90000 (137.20 Euros ; Cent Trente-sept Euros et Vingt centimes) Frais Maximum par expédition : N/A
Route C	<ul style="list-style-type: none"> Frais Ad Valorem de 0.30% de la valeur FOB Value des marchandises importées Frais Minimum par expédition XOF 80000 (121.96 Euros ; Cent Vingt-un Euros et quatre-vingt-seize centime) Frais Maximum par expédition : N/A
<p>Couverture et Condition Les frais ci-dessus couvrent la vérification documentaire des marchandises Les frais ci-dessus ne comprennent pas les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Inspection physique Essais (Tests) : cotation au cas par cas Scellé des conteneurs Enregistrement du produit <ul style="list-style-type: none"> 375 EUR pour les 15 premiers produits/ligne d'articles 20 EUR pour chaque produit/ligne d'article au-delà des 15 premiers produits/ligne d'articles Licence du fabricant Des frais supplémentaires lorsque les marchandises ou installations ne sont pas prêtes ou disponibles au moment où l'inspection est convenue et qui nécessite une inspection supplémentaire <p>Les frais SGS seront calculées sur la base de la valeur de la facture présentée par l'exportateur ou l'importateur. Les frais SGS seront dus indépendamment du fait qu'après son évaluation des marchandises, l'exportateur n'aurait pas pu fournir les informations ou documents nécessaires pour la délivrance du CdC, ou pour une raison quelconque, ne procède pas à l'expédition des marchandises</p>	

4. LISTE DES PRODUITS SOUMIS AU PROGRAMME

Tous les produits à l'exportation pour la Côte d'Ivoire (sauf ceux énumérés ci-dessus dans la **Section 2**) font l'objet du programme de vérification de la conformité

5. LISTE DE PRODUITS SENSIBLES

- Viande (tous les HS codes du Chap 02)
- Poissons congelés et surgelés (seulement les HS codes 0302 ; 0303 ; 0304 du chap 03)
- Lait et produits laitiers (tous les HS codes du chap 04)
- Riz (seulement le HS code 1006 du chap 10)
- Farine (seulement les HS codes 1101 ; 1102 du chap 11)
- Jus (seulement le HS code 2009 du chap 20)
- Boissons (tous les HS code du Chap 22)
- Sels alimentaires (seulement le HS code 25010091 du chap 25)
- Produits pharmaceutiques (tous les HS codes du chap 30)
- Tôles de couvertures (seulement les HS codes 7409, 7506 ; 7606; 7905; 8004 des chap 74, 75,76,79, 80)
- Matériels électriques (seulement les HS codes 8535 ; 8536; 8537; 8538 du chap 85)

Ces produits sont Sensibles et vont sous la Route A pour toutes les expéditions (aucune Route B ou C n'est autorisée).

Note : Cette liste de produits peut être modifiée par le Ministère en charge du Commerce si nécessaire



6. LISTE DE PRODUITS PROHIBES

- Sucre
- Farine boulangère
- Les postes téléviseurs analogiques et ceux non conformes aux normes de diffusion et de compression
- Les sachets plastiques ordinaires biodégradables ou non

Note : Cette liste de produits peut être modifiée par le Ministère en charge du Commerce si nécessaire

7. CONTACT POUR INFORMATION

BIEN VOULOIR VERIFIER LA LISTE DE CONTACTS SGS.

LISTE DISPONIBLE SUR NOTRE SITE WEB : www.sgs.com/pca

LES IMPORTATEURS PEUVENT CONTACTER NOTRE BUREAU DE LIAISON A ABIDJAN

Pour les importateurs et autres pays, merci de bien vouloir prendre contact avec notre bureau à Abidjan à l'adresse suivante :

SGS COTE D'IVOIRE SA
Km1, Boulevard de Marseille
Po Box: 01 BP 795 Abidjan
Abidjan – COTE D'IVOIRE
Tel: + 225 21 752263 / + 225 21752240 / + 225 21752211
Email : ci.gis@sgs.com

Les informations contenues dans ce document ont pour but de faciliter l'inspection avant expédition et ne dispense pas les exportateurs ou aux importateurs de leurs obligations en ce qui concerne la conformité avec les règlements d'importation du pays d'importation. Bien que tous les efforts aient été accomplis pour s'assurer de l'exactitude des informations, à la date de la publication de la présente fiche, SGS décline toute responsabilité pour toute erreur ou omission et, en outre, des modifications éventuelles communiquées par les autorités du pays d'importation. Par conséquent, les exportateurs et les importateurs sont priés de vérifier auprès de la SGS, avant l'expédition des marchandises, s'il n'y a aucun doute (problème) concernant la délivrance du rapport des résultats satisfaisants ou tout autre certificat. Pour de plus amples renseignements ou des éclaircissements, bien vouloir contacter le bureau administratif de GIS SGS dans le pays d'inspection des marchandises